

CODE ETHIQUE

FONDATION HUBI & VINCIANE

La Fondation Hubi & Vinciane est une fondation belge d'utilité publique, fondée en 1982. Elle investit au moins 90% de ses ressources dans des projets au Bénin en Afrique de l'Ouest.

Avec ses administrateurs, la direction et les collaborateurs au Bénin, les partenaires coopérants, les bénévoles et sympathisants au Bénin et en Belgique, la Fondation s'engage pour une **collaboration en faveur du développement**.

À cette fin, la Fondation a élaboré au fil des ans une approche intégrée du développement régional, en se concentrant sur les problèmes de la malnutrition.

Son approche repose sur trois piliers:

- les soins de santé, l'accent étant mis sur la détection de et la lutte contre la malnutrition chez les femmes et les enfants;
- l'éducation, en prônant l'égalité des sexes;
- l'agriculture, avec le développement de l'entrepreneuriat à petite échelle, familial et écologique.

La Fondation s'efforce d'aider les Nations Unies à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) au Bénin.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



CODE ETHIQUE DE LA FONDATION

La Fondation développe des activités conformes à ses valeurs fondamentales et à ses normes éthiques. Elle le fait avec ses administrateurs et ses équipes au Bénin et en Belgique, ainsi qu'avec des partenaires coopérants, des stagiaires, des bénévoles et des sympathisants.

Le code éthique, tel que décrit ci-dessous, est basé sur les valeurs fondamentales auxquelles la Fondation adhère. Le code formule les principes qui guident la Fondation et tous ceux qui y sont impliqués. Tous ceux qui travaillent pour ou avec la Fondation au Bénin et en Belgique acceptent le code éthique et l'appliquent dans l'exécution de leur mission et dans leurs relations avec toutes les parties prenantes.

1. Valeurs fondamentales

La mission et la vision de la Fondation reposent sur **six valeurs fondamentales**. Ces valeurs sont une source d'inspiration et une ligne directrice dans la réalisation de la mission sociale de notre organisation.

Durabilité sociale, écologique et économique

Nous sommes convaincus que le développement durable recherche un équilibre entre les intérêts sociaux, écologiques et économiques. Nous aspirons à des changements sociétaux durables dans les domaines social et politique, écologique, économique et technologique, afin qu'ils contribuent à un environnement sain et pacifique, avec des citoyens prospères et des écosystèmes qui fonctionnent bien. De cette façon, nous voulons atteindre progressivement les objectifs mondiaux de développement durable (ODD) à petite échelle locale.

Égalité genre

Le développement ne peut être réalisé que par une véritable implication mutuelle, dans une relation d'égalité. Quels que soient le sexe, la race, l'âge et la philosophie de vie, nous donnons à chacun la possibilité de contribuer à nos projets. La croissance n'est possible que par la coopération dans le respect mutuel. L'égalité des femmes et des hommes y est centrale.

Autonomisation de tous les acteurs

Les gens ne peuvent travailler par leurs propres forces et assumer leurs responsabilités que s'ils obtiennent une voix et aient une influence sur leurs conditions de vie et leur engagement. Pour nous, l'autonomisation est un processus d'émancipation, dans lequel les gens repoussent les limites de leur propre situation sociale et de leur engagement social. De vrais changements ne peuvent pas seulement être effectués au niveau individuel. Il s'agit d'un processus personnel et collectif pour façonner la vie avec les autres.

Partenariat égal

Chaque personne a sa propre identité et est une personne unique. Nous chérissons donc la diversité et promovons le dialogue qui relie les gens. Nous respectons les opinions, les connaissances et l'expérience de toutes les personnes impliquées dans nos projets et de leurs bénéficiaires.

Agir de manière éthique et transparente

La dignité, la fiabilité, la sincérité et l'honnêteté sont au cœur d'une conduite éthique et transparente. Nous la pratiquons dans tout ce que nous faisons et à tous les niveaux, sans poursuivre l'intérêt personnel.

Confiance et respect mutuels

La confiance et le respect mutuels sont les bases pour permettre aux gens de grandir. Par contre, la puissance et le calcul nous paralysent. Cela vaut autant pour les administrateurs et les managers que pour les employés et les bénéficiaires. Si nous donnons confiance ou jouissons de la confiance, si nous nous respectons ou si nous savons nous respectés, nous

nous sentons mieux. Cela nous rend collectivement plus créateurs et efficaces, afin que nous puissions atteindre notre objectif.

2. Principes Ethiques

Le code éthique de la Fondation incarne ses valeurs fondamentales. Il formule un certain nombre de principes éthiques importants, que la Fondation en tant qu'organisation et toutes les personnes qui y participent approuvent.

1. Dans sa politique, son organisation et son fonctionnement, la Fondation s'engage à :
 - Elaborer chaque année, en concertation étroite avec toutes les parties concernées, et notamment avec la direction et l'équipe locale au Bénin, un plan politique transparent, qui contient un programme de travail réalisable.
 - Utiliser efficacement et effectivement les ressources à sa disposition pour la mise en œuvre des objectifs fixés dans ses statuts et qui se concrétisent par des projets concrets.
 - Mettre tout en œuvre pour limiter les frais généraux des fonctions support et de collecte de fonds à 4% du revenu annuel attendu. Ce pourcentage peut être révisé par une décision mûrement réfléchie du conseil d'administration.
 - N'utiliser que des méthodes professionnelles et solides pour sa collecte de fonds, conformément à ses valeurs fondamentales en sa qualité d'organisation de bénévoles qui mettent gratuitement leurs connaissances et leurs expériences au service de la Fondation
 - Rendre compte de manière transparente des activités menées et des résultats obtenus car les donateurs et les autres parties prenantes ont droit à des informations et à une responsabilisation sur le fonctionnement de la Fondation. .
 - Fournir à toutes les parties intéressées qui en feront la demande des informations financières et concernant le contenu, selon leur pertinence.

2. Les administrateurs, les membres de la direction, le personnel, les stagiaires et les bénévoles de la Fondation s'engagent à :
 - Contribuer à la préservation de l'intégrité et de la réputation de la Fondation en veillant à ce que leur conduite personnelle et professionnelle soit conforme à ses valeurs fondamentales.
 - Traiter toutes les personnes avec et pour lesquelles ils sont engagés avec respect et dignité ; ils s'engagent à éviter toute forme d'intimidation, de discrimination, d'exploitation ou d'abus.
 - Promouvoir les droits de l'homme, défendre l'environnement et s'opposer aux pratiques contraires à l'éthique.
 - S'appuyer, dans l'exercice de leurs fonctions au sein de la Fondation, sur leur vision objective de sa mission et de sa vision, qui visent un développement intégral dans un esprit de débat constructif.
 - Appliquer des normes d'intégrité élevées, tant dans l'exercice de leur mandat que dans l'exercice de leurs fonctions et dans leurs relations les uns avec les autres et avec toutes les personnes impliquées dans le fonctionnement de la Fondation.
 - Respecter les limites de leurs pouvoirs et devoirs, dans la mesure où ils sont déterminés par le conseil d'administration.
 - Traiter les informations concernant les donateurs, financiers, fournisseurs et partenaires de la Fondation de manière strictement confidentielle.
 - Ne jamais utiliser leur position au sein de l'organisation à des fins personnelles ou pour favoriser une autre organisation à laquelle ils appartiennent. Ils n'utiliseront pas non plus le nom de la Fondation à des fins personnelles qui n'ont rien à voir avec la mission de la Fondation.
 - Eviter tout type de conflit d'intérêts, et notamment dans les situations susceptibles de donner lieu à un conflit entre les intérêts de la Fondation et les intérêts personnels. En cas de conflit d'intérêts potentiel, une ouverture totale est la règle à laquelle adhèrent les membres de la Fondation.

Le conseil d'administration de la Fondation communiquera clairement les valeurs et principes ci-dessus.

Chaque directeur, employé, stagiaire et bénévole accepte de respecter le code éthique et de pouvoir être interpellé à ce sujet.

Validé par le conseil d'administration de la Fondation Hubi & Vinciane le 20 février 2020.

Pascale Van Assche
Directeur Exécutif

Marc Vervenne
Président

Signature du concerné
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »